

Séance du lundi 26 juin 2017

Date de Convocation : mardi 20 juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2017.06.14a-b - Finances - Exercice 2017 - a) Budget Supplémentaire ville, eau, assainissement, parcs de stationnement, aérodrome, services funéraires et lotissements b) clôture de l'opération de lotissements des Granges Bardes

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Ouadie MEHDI, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY

Excusés ayant donné procuration :

Isabelle MAISTRE à Christian PORRIN, Nadia OULED SALEM à Michel FONTAINE, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Andy NKUNDIKIJE à Françoise COURTINE, Jacques VIEILLE à Elisabeth PASUT

Absents : Abdallah CHIBI, Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-Marc GERLIER

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

a) Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget supplémentaire de la ville de Bourg-en-Bresse, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de l'aérodrome, des parcs de stationnement, des services funéraires et lotissements, est présenté à l'Assemblée.

Outre les résultats et restes à réaliser de 2016, il intègre les ajustements des prévisions du budget primitif et permet l'inscription au budget de dépenses ou recettes nouvelles.

b) Dans ce cadre, prenant acte des dispositions de la loi Notre, le budget lotissements de la ville ne peut plus intégrer d'opérations à caractère économique. Il est précisé que la seule opération d'aménagement de nature économique en cours est l'opération réalisée sur le lotissement dit des Granges Bardes. Celle-ci est, en conséquence, transférée dans le cadre de ce budget supplémentaire vers le budget principal pour permettre

sa prise en charge en 2017 par CA3B (qui finalisera les aménagements restants).

Le budget lotissements de la ville reste cependant ouvert pour accueillir les opérations d'aménagements de terrains n'ayant pas un caractère économique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L2312-1, L.2312-2, L.2312-3 du code général des collectivités territoriales,

VU la présentation du dossier lors de la commission administration générale, coordination, mutualisation / finances, ressources humaines du 16 juin 2017,

A L'UNANIMITE des votants (30 voix), 7 abstentions (le groupe d'Union de la Droite et du Centre)

a) APPROUVE Le Budget supplémentaire de la Ville de Bourg-en-Bresse, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de l'aérodrome, des parcs de stationnement, des services funéraires et des lotissements pour l'exercice 2017 tel qu'il est présenté dans le rapport joint.

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

b) PREND ACTE de la clôture au sein du budget annexe lotissements de l'opération d'aménagement des lots des Granges Bardes pour permettre la prise en charge en 2017 des aménagements restants par CA3B, étant précisé que le budget lotissements de la ville reste ouvert pour accueillir des opérations d'aménagements n'ayant pas un caractère économique.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Rapport de présentation

BS SYNTHÈSE

Le budget supplémentaire 2017 permet de reprendre les restes à réaliser issus du compte administratif 2016 et le solde disponible 2016 qui s'établit à 3 747 154,70 € tous budgets confondus.

Les mouvements les plus importants sont issus de la gestion 2016 ou d'écritures liées à des opérations spécifiques dont le plus souvent l'impact budgétaire est neutre (clôture de l'opération de lotissement économique Granges Bardes sur le budget lotissements et intégration dans le budget principal, réaménagement d'un emprunt).

Le principal objectif est de poursuivre la réalisation des projets inscrits au BP et de procéder à des ajustements de crédits compte tenu de l'avancement effectif des dossiers et de la notification des dotations de l'État ou fiscales.

BUDGET CONSOLIDE

Le budget supplémentaire 2017 de la ville de Bourg-en-Bresse s'élève à la somme globale de 11 969 054,82 € en dépenses et 11 478 327,47 € en recettes.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(équilibré en recettes et dépenses sauf Lotissements)

Budget	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ville	1 585 870,00	1 585 870,00	9 901 129,29	9 901 129,29	11 486 999,29	
Eau	150 550,00	150 550,00	220 136,35	220 136,35	370 686,35	
Assainissement	269 410,00	269 410,00	366 564,73	366 564,73	635 974,73	
Aérodrome	3 950,00	3 950,00	1 308,41	1 308,41	5 258,41	
Parcs de stationnement	-6 258,89	-6 258,89	609 625,65	609 625,65	603 366,76	
Lotissements	-632 943,28	-995 000,00	-995 000,00	-142 215,93	-1 627 943,28	-1 137 215,93
Services Funéraires	720,00	720,00	3 265,21	3 265,21	3 985,21	
Total	1 371 297,83	1 009 241,11	10 107 029,64	10 959 813,71	11 478 327,47	11 969 054,82

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le budget supplémentaire 2017 du budget principal est arrêté à la somme globale de 11 486 999,29 €.

La section de fonctionnement s'élève à 1 585 870 €, la section d'investissement à 9 901 129,29 €.

Le résultat global de clôture de 2016 de la section de fonctionnement, soit 4 895 872,53 € a fait l'objet d'une affectation, définie selon la répartition ci-après :

- à hauteur de 4 395 872,53 € en réserves (section d'investissement),
- pour un montant de 500 000 € en report à nouveau en section de fonctionnement.

Les prévisions de ce budget supplémentaire se synthétisent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
* charges nouvelles ajustées	-155 K€	* report à nouveau résultat 2016	500 K€
• charges de personnel : - 228 K€		* fiscalité directe, dotations, participations et divers (dont :	431 K€
• autres charges : + 73 K€		• produits des services et du domaine : + 103 K€	
* dotation aux amortissements	340 K€	• impôts et taxes : + 48 K€	
		• dotations et participations : + 179 K€)	
* Granges Bardes intégration	1 290 K€	* Granges Bardes cessions	655 K€
		* facturation services communs mutualisés 2016	0 K€
		• annulation facturation 2016 : 372 K€	
		• attribution de compensation : - 372 K€	
TOTAL	1 586 K€	TOTAL	1 586 K€

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
* besoin de financement 2016	2 178 K€	* résultat 2016	4 396 K€
* dépenses reportées de 2016	2 233 K€	* recettes reportées de 2016	984 K€
* études, acquisitions, travaux et subventions versées	2 719 K€	* donation	150 K€
* opérations patrimoniales	680 K€	* subventions, taxe d'aménagement et divers	1 100 K€
* clôture opération Granges Bardes	664 K€	* opérations patrimoniales	680 K€
* refinancement dette	1 297 K€	* refinancement dette	1 297 K€
* autres dépenses d'ordre et divers	39 K€	* clôture opération Granges Bardes	1 954 K€
* dépenses imprévues	91 K€	* emprunt BP	- 1 000 K€
TOTAL	9 901 K€	TOTAL	9 901 K€

Le budget supplémentaire 2017 répond aux **objectifs habituels** :

- reprendre les restes à réaliser 2016
- reprendre le solde disponible fin 2016
- tenir compte de l'avancement des chantiers
- ajuster les crédits votés au BP
- inscrire quelques opérations nouvelles

Il intègre également des opérations spécifiques dont le plus souvent l'impact budgétaire est neutre :

- intégration de l'opération des Granges Bardes dans le budget principal :
 - écritures d'ordre (1954 K€) : impact neutre
 - cession du dernier lot : 655 K€
- régularisation du remboursement en 2016 de la charge des services communs mutualisés à CA3B (impact neutre en recettes) : 372 K€
- remboursement anticipé et refinancement d'un emprunt (impact neutre : dépense et recette) : 1 297 K€

Hormis des écritures techniques, la reprise des résultats et reports de l'exercice 2016 ainsi que les ajustements sur les écritures d'ordre, l'essentiel de ce budget supplémentaire consiste soit en l'ajustement des prévisions initiales liées à l'avancement de dossiers, soit en réalisations non prévues initialement mais que le contexte rend nécessaire.

Les principaux ajustements de crédits (tant en investissement qu'en fonctionnement) concernent :

1) en section de fonctionnement :	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
➤ produit de fiscalité directe	- 41 K€	
➤ attribution de compensation (service ADS mutualisé)		+ 83 K€
➤ dotation de l'État (DF, DSU, DNP)		+ 78 K€
➤ allocations compensatrices de fiscalité		- 63 K€
➤ masse salariale	- 228 K€	
➤ participation CA3B charges de centralité	- 185 K€	+ 65 K€
➤ subvention exceptionnelle USBPA	+ 100 K€	
➤ subventions secteur sportif (dont montée JL et USB)	+ 20 K€	
➤ subvention musée mécanographie (suite à donation)	+ 90 K€	
➤ remboursement d'assurances		+ 49 K€
➤ subvention SIEA / syndicat mixte	+ 61 K€	
➤ Couleurs d'Amour (participation mécénat et conseil général)		+ 33 K€
➤ subventions versées à la CAF pour la gestion des haltes-garderies et des centres sociaux	- 41 K€	

2) en section d'investissement :	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
➤ Carré Amiot	+ 865 K€	
➤ relocalisation services techniques CENORD	+ 420 K€	
➤ chapelle Lalande / des Jésuites	+ 430 K€	+ 394 K€
➤ site Camus - réhabilitation	+ 214 K€	
➤ PRRU Bourg – études phase préparatoire	+ 50 K€	
➤ donation		+ 150 K€

➤ revêtements de voirie (chaussées et trottoirs dont Leclerc et rue Charles Robin)	+ 689 K€	
➤ mobilier urbain	- 203 K€	
➤ travaux bâtiments	+ 127 K€	+ 69 K€
➤ secteur Ainterexpo – eaux pluviales	- 165 K€	
➤ groupe scolaire des Dîmes - restaurant		+ 111 K€
➤ taxe d'aménagement		+ 250 K€

BUDGET EAU

Ce budget supplémentaire s'équilibre à hauteur de 150 550 € en section de fonctionnement et de 220 136,35 € en section d'investissement. L'essentiel consiste en :

- la reprise des reports et des résultats précédents ;
- l'ajustement du produit collecté au titre de la redevance pollution de - 50 000 € en recettes et en dépenses (versement à l'agence de l'eau).

A l'issue de ce budget supplémentaire, l'emprunt inscrit au BP est intégralement libéré à hauteur de 810 000 €, les lignes de dépenses imprévues sont alimentées à hauteur de 115 660 € en section de fonctionnement et de 26 437,90 € en section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les principales opérations, hormis la reprise des reports et des résultats précédents concernent :

- un ajustement sur le chapitre des charges à caractère général pour + 30 K€ (+ 11 K€ lié à l'intervention d'une entreprise pour nettoyer suite à une pollution au fioul, électricité : + 11 K€, rattachement 2016 insuffisant) ;
- produit de la vente des matières de vidange : + 60 000 €.

A l'issue de ce budget supplémentaire, l'emprunt inscrit au BP (1 620 K€) est libéré à hauteur de 630 K€.

BUDGET AERODROME

Ce budget supplémentaire s'équilibre à hauteur de 3 950 € en section de fonctionnement et 1 308,41 € en section d'investissement.

L'essentiel des inscriptions concerne la reprise des résultats excédentaires de l'exercice 2016 et l'ajustement de la subvention perçue de CA3B (+ 3 000 €).

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Ce budget supplémentaire permet notamment d'intégrer les reports, les résultats excédentaires (des 2 sections) de l'exercice précédent et d'ajuster les crédits inscrits au BP en matière de charges financières (- 26 K€) et de remboursement du capital de la dette (-241 K€) compte tenu du réaménagement d'un prêt (délibération du Conseil Municipal du mois de mai).

Les recettes de stationnement sont également ajustées à la baisse (- 56 K€) par alignement sur le réalisé 2017 prévisionnel.

Enfin, l'emprunt inscrit au budget primitif (580 K€) est réduit de 50 K€ .

BUDGET SERVICE FUNERAIRE

Ce budget supplémentaire consiste principalement en l'intégration au budget des résultats 2016 et en l'ajustement à la hausse du produit du fossoyage (+ 720 €).

BUDGET LOTISSEMENTS

L'objet principal de ce budget supplémentaire est la reprise du résultat de l'exercice précédent ainsi que la libération des crédits prévus au budget primitif 2017 dans le cadre de l'opération Granges Bardes pour permettre leur prise en charge, désormais, par CA3B, conformément à la loi.